



AFFJUR/AR-2025-249
ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire à Monsieur Malik BIDOIS, Agent de la Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-20 et L.2122-22 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L191-1 et suivants relatifs aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n° 2023-104 du 2 octobre 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement de la Direction des Affaires Générales, de confier une délégation de signature à un agent titulaire ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Malik BIDOIS, Agent de la Direction des Affaires Générales, reçoit délégation de signature du Maire pour :

- La légalisation des signatures,
- La certification matérielle des pièces et documents.

Article 2 : Cette délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de la Ville et est révoquée à tout moment.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ;
- Ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Trappes dans le même délai. Le silence gardé pendant deux mois sur ce recours vaut décision implicite de rejet.

Toute décision (expresse ou implicite) peut ensuite être déférée devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Yvelines ;
- Au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ;
- A l'intéressé.

Notifié le 12 juin 2025
Bon pour acceptation



Fait à Trappes,

12 JUN 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

